



ditep
Villeurbanne
Duchère

LIVRET
D'ACCUEIL



/// SOLIDARITÉ // ÉGALITÉ // CITOYENNETÉ // LAÏCITÉ

www.lespep69.org

Les
pep
69
La solidarité en action

SOMMAIRE

Présentation du DITEP Villeurbanne-Duchère	4
Un accompagnement personnalisé et évolutif.....	8
La modalité Ambulatoire	7
La modalité Accueil de Jour	8
La modalité Accueil de Nuit : La Villa	9
La modalité Séquentielle de jour : le groupe MAJE	10
Les Pôles de Compétences et de Prestation Externalisées	11
Schémas récapitulatif.....	12
Une équipe interdisciplinaire	14
Nos engagements réciproques	16
Le DITEP et ses partenaires	17
La sortie du DITEP	18
La participation des familles au sein du DITEP	19
Un DITEP unique sur plusieurs sites	20
Informations pratiques	22

Nous vous souhaitons la bienvenue !

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez que votre enfant soit accompagné par notre DITEP et nous vous remercions de votre confiance.

Le DITEP est géré par l'association PEP 69 / Métropole de Lyon.

Aujourd'hui, par l'intermédiaire de ce livret d'accueil, le DITEP s'engage auprès de vous pour que vous puissiez trouver au sein de notre service l'accompagnement et le soutien utile à l'évolution de votre enfant.

Avec vous, tout au long de son accompagnement, nous tenterons de définir au mieux son projet personnalisé, respectant sa personnalité, son rythme et valorisant ses compétences. L'accompagnement mis en place au sein du DITEP tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités des enfants ou adolescents accueillis dans le cadre de leur parcours le plus inclusif possible.

L'ensemble des professionnels reste à votre disposition et à votre écoute.

Au nom de l'équipe, je vous souhaite la bienvenue.

*Pour l'équipe interdisciplinaire
Carole COLLIER-BORDET, Directrice*



DITEP VILLEURBANNE/DUCHERE

PRESENTATION

Qu'est-ce qu'un DITEP ?

Le Dispositif ITEP (DITEP) accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant « **des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages** ».

Cela se traduit par des troubles de la socialisation (attitude d'opposition, de transgression, d'inhibition, peur de l'inconnu, manque de confiance en soi, angoisses de séparation...) et des troubles des apprentissages.



L'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé, publié le 26 janvier 2016, rend possible une généralisation progressive du fonctionnement des ITEP et SESSAD en dispositif intégré : le DITEP. Le DITEP permet de dépasser ainsi les cloisonnements entre ITEP et SESSAD pour offrir, seul ou en coopération avec ses partenaires du territoire, une diversité d'intervention modulables et adaptables aux besoins évolutifs de chaque jeune.

Dans ce cadre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDMPH) notifie en « **dispositif ITEP** ». Cette notification permet procéder à d'éventuels changements ou combinaison de modalités d'accompagnement durant le parcours de chaque jeune sans nouvelle notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), sous certaines conditions. Cette souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation.

Il s'agit ainsi d'adapter, d'ajuster l'accompagnement au fur et à mesure pour chaque jeune, afin de favoriser son parcours inclusif le plus possible dans le droit commun.

L'objectif est également de **limiter les situations de crise et de rupture** en permettant la mise en œuvre de solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations.



Le DITEP Villeurbanne/Duchère

Le DITEP de Villeurbanne-Duchère est agréé pour accompagner des garçons et filles de 0 à 20 ans. Cette tranche d'âge varie selon les modalités d'accompagnement, l'Accueil de Jour accompagne des jeunes entre 3 et 16 ans. Quant à l'Accueil de Nuit et le groupe MAJE, les jeunes accueillis ont entre 3 et 12 ans. En ce qui concerne la modalité ambulatoire, les jeunes accompagnés ont entre 0 et 20 ans.

Le DITEP se déploie sur deux territoires d'intervention différents.



Il s'inscrit dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP
- La circulaire du 14 mai 2007

Les modalités d'accueil sont personnalisées et évolutives selon les besoins évolutifs de chaque jeune. Elles sont définies avec chaque personne accueillie et sa famille dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), à partir des attentes et besoins de chacun.

Le DITEP de Villeurbanne-Duchère dispose de différentes modalités d'accompagnement :

- Un **accueil de jour**
- Un **accueil de nuit séquentiel**
- Deux **modalités ambulatoires** et un **accueil séquentiel** (groupe MAJE)
- Deux **Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées** (PCPE) fonctionnant en Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire à Lyon 9/Ecully et Vaulx-en-Velin.

Afin de répondre aux besoins des enfants/adolescents accompagnés et selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre **éducatif**
- Registre **pédagogique**
- Registre **social**
- Registre **thérapeutique**

Cela signifie que, selon leurs besoins, les enfants/adolescents sont accompagnés dans le cadre pédagogique ; ainsi, leur scolarité s'inscrit soit dans le cadre ordinaire ou au sein du DITEP, à l'Accueil de Jour.

L'accompagnement éducatif est en fonction de l'intensité de leurs troubles. Les enfants/adolescents sont rencontrés individuellement ou en groupe.

Un accompagnement thérapeutique peut être préconisé en orthophonie, en psychomotricité ou en psychologie. Il relève de la responsabilité du Médecin Psychiatre.

Les difficultés dans l'environnement de l'enfant, qu'elles soient familiales ou sociales, font l'objet d'une attention particulière de tous les professionnels et en particulier des assistantes sociales du DITEP.

UN ACCOMPAGNEMENT

PERSONNALISE ET EVOLUTIF

Le travail avec les familles est essentiel pour tous au sein du DITEP.

Il représente un point incontournable dans l'accompagnement de l'enfant. Ainsi, la co-construction du projet de chaque enfant avec sa famille et son environnement est indispensable pour ajuster au fur et à mesure de son parcours les modalités d'accompagnement du DITEP proposées.

Suite aux différents bilans, l'accompagnement de l'enfant est précisé dans le **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** élaboré avec lui et ses parents, à partir de leurs attentes et des besoins de chaque jeune. Le PPA est la feuille de route du parcours de chaque jeune. Il fait l'objet d'un document signé par les parents, le jeune et les professionnels. Il contractualise les engagements des deux parties.

Il est réévalué chaque année. Il s'articule avec le **Projet Personnalisé de Scolarisation mis en œuvre lors de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)** :

A l'Accueil de jour :

Chaque année, tous les élèves de l'unité d'enseignement de l'Accueil de Jour bénéficient d'une réunion **d'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)** dont le but est d'évaluer les modalités de scolarisation de l'élève. Cette réunion obligatoire est l'occasion de faire le bilan de la scolarisation. Celle-ci se veut la plus inclusive possible.

L'ESS s'effectue lors du PPA en présence de l'enseignant référent de l'Education Nationale.

Dans le cadre de l'ambulatoire et du groupe MAJE :

Les professionnels participent aux réunions **d'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)**, auxquels ils sont invités.

Leurs interventions contribuent à favoriser et soutenir le parcours inclusif de scolarisation ou de formation de chaque jeune accompagné.

LES ACCOMPAGNEMENTS AMBULATOIRES

VILLEURBANNE ET DUCHERE

Les modalités ambulatoires du DITEP accompagnent majoritairement des jeunes dont la scolarité, la formation s'effectuent dans un cadre de droit commun. Elles accompagnent aussi parfois des adolescents ou jeunes adultes qui peuvent être déscolarisés.

L'intensité des manifestations comportementales du jeune accompagné au sein de cette modalité est en règle générale suffisamment limitée pour envisager ce dispositif de soin « plus léger ». Celui-ci est compatible avec le maintien du jeune dans la vie de son groupe en milieu ordinaire. D'une manière générale, en effet, par l'action des professionnels qui interviennent sur les lieux de vie du jeune, l'ambulatoire contribue à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisé voire menacé du jeune accompagné, soutenant ainsi son maintien dans son environnement ordinaire et, plus largement, son processus inclusif dans les autres espaces de droit commun qu'il fréquente.

La modalité ambulatoire repose sur l'intervention des professionnels dans leur ensemble sur les lieux de vie du jeune. Cela ne sous-tend pas que tous les accompagnements ont lieu sur le lieu de scolarité, de formation ou au domicile du jeune mais cela nécessite que les professionnels, éducateurs spécialisés en particulier, contribuent à la mise en lien entre le jeune, sa famille, les professionnels de l'ambulatoire et les partenaires en réponse aux besoins de celui-ci. Ils concourent ainsi à la fonction ressource du DITEP.

La modalité d'accompagnement ambulatoire repose sur le mode de la séance, qu'elle soit individuelle ou en groupe et qu'elle soit éducative, rééducative et/ou thérapeutique. Ces interventions s'alternent en un temps et des lieux selon un emploi du temps défini à partir des axes du PPA formalisé entre le jeune, sa famille et le DITEP.



L'ACCUEIL DE JOUR

VILLEURBANNE

Cette modalité est proposée aux jeunes qui ont besoin d'un étayage renforcé. L'Accueil de Jour peut être considéré comme un « passage », rendant possible le déploiement et la mise au travail des troubles. Il s'adresse aux jeunes pour lesquels le processus inclusif est le plus mis à mal. Il concerne les jeunes les plus en difficulté dans leur accès aux apprentissages et à la socialisation.

L'accueil de jour du DITEP est situé à Villeurbanne. Il s'adresse aux jeunes de 6 à 16 ans. **Il se déploie dans les murs du DITEP, pour faciliter au maximum l'inclusion sociale et scolaire, dans trois Unités d'Enseignement Externalisées (UEE), dans le groupe scolaire Louis Pasteur et le Collège des Gratte-Ciel Môme Leroux.**

Les murs de l'accueil de jour ou des unités d'enseignement externalisées, le rythme, l'encadrement renforcé contribuent à permettre à chaque jeune de vivre l'expérience du groupe comme un préalable à une future inclusion ; Cela lui permet d'expérimenter le droit à l'essai/erreur que ce soit dans leur processus d'apprentissage ou de relations à l'autre.

L'Accueil de Jour dispose de moyens pédagogiques adaptés permettant que se poursuive/se construise de manière modulable le processus de scolarisation/de formation du jeune. Ce processus repose sur des modalités de scolarisations souples et modulables. La scolarité s'accompagne d'un étayage pédagogique et éducatif au quotidien, permettant au jeune de retrouver une sécurité suffisante pour aborder les apprentissages scolaires et sociaux.

Pour ce faire, **nous avons fait le choix d'envisager l'accompagnement éducatif et pédagogique communément au quotidien**, par groupe de référence, en laissant une grande place à la scolarisation. Notre expérience nous a montré combien la confrontation aux apprentissages scolaires pouvait être source d'inquiétudes voire d'angoisses pour les enfants que nous accueillons. L'accompagnement éducatif au sein de la classe facilite l'entrée dans les apprentissages scolaires des enfants et adolescents en garantissant l'étayage affectif nécessaire à l'acte d'apprendre pour eux.

Ainsi, la présence de l'éducateur et de l'enseignant ensemble favorisent l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux.

En fonction de la dynamique évolutive de chaque enfant et des préconisations du PPA et de l'ESS, l'emploi du temps et les conditions d'accueil sont ajustables en concertation avec les parents. Ces temps de scolarisation partagés relèvent tous d'une orientation de l'ESS.



L'ACCUEIL DE NUIT

LA VILLA

Cette modalité, qui se combine le plus fréquemment avec celle de l'Accueil de Jour ou de l'Ambulatoire, s'organise sous la forme d'un hébergement séquentiel. « La Villa » accueille de manière séquentielle des petits groupes de 6 jeunes, 2 nuits par semaine sur les périodes scolaires ou un weekend par mois.

L'Accueil de Nuit contribue à **soutenir les parents, l'environnement familial du jeune** lorsque les manifestations comportementales s'expriment dans le cadre familial et/ou la famille d'accueil, le lieu de placement.

Par souhait de différencier les espaces, l'accueil de nuit se situe au sein d'une petite maison de ville, à Villeurbanne, appelé **la Villa**.

L'accueil à la Villa est une démarche éducative qui doit permettre la **prise de distance temporaire** avec l'environnement habituel pour ouvrir l'enfant vers de nouvelles perspectives.

La constitution d'un petit groupe d'enfants permet **d'individualiser les prises en charge** et de travailler au plus près des besoins de chacun.

L'accompagnement est assuré par l'équipe éducative en lien avec le coordinateur.

Cet espace sécurisant s'inscrit dans une démarche thérapeutique et éducative de continuité qui donne corps à la construction ou à la reconstruction des capacités individuelles de l'enfant.

L'accueil à la Villa est défini dans le PPA du jeune.

L'accueil est modulé en fonction des besoins en semaine ou un week-end par mois. L'accueil à la Villa peut aussi être proposé durant une période de vacances scolaires

La Villa est un lieu ouvert sur la vie locale, permettant ainsi une inscription dans l'environnement. Toutes ces activités visent à sensibiliser l'enfant à l'autre, à son environnement, au monde. Elles ont pour objectifs de permettre à l'enfant de prendre confiance en lui et en les autres, d'intégrer les règles et la loi, d'encourager l'effort et la prise d'autonomie. Ces activités sont diverses : **sports, productions artistiques, découvertes culturelles, scientifiques ou technologiques...**



L'ACCUEIL SEQUENTIEL

GROUPE MAJE

Le groupe MAJE propose le mardi et/ou le jeudi des temps d'accompagnement éducatif en journée dans les locaux de l'Accueil de Nuit, La Villa.

Le groupe MAJE propose le mardi et/ou le jeudi des temps d'accompagnement éducatif en journée dans les locaux de l'Accueil de Nuit, La Villa.

Cette modalité est proposée à des enfants/adolescents notifiés DITEP par la MDPH **sans solution immédiate** pour un suivi ambulatoire ou un accueil de jour. Elle est proposée aussi en combinaison avec les ambulatoires du DITEP pour éviter une rupture dans le parcours de scolarisation du jeune.

Le groupe MAJE propose un travail de proximité et de soutien à l'environnement social, familial et scolaire de l'enfant.

L'organisation de l'accueil vise à **proposer un accompagnement, en étroite collaboration avec l'environnement social et scolaire de chaque jeune**, en proposant le mardi et/ou le jeudi, des temps d'accompagnement éducatif en groupe, ou individuel, sur le lieu de scolarisation et/ou à la Villa.

L'accompagnement au sein du groupe MAJE vise à **favoriser le maintien scolaire et social de l'enfant en milieu ordinaire**. Cela concourant à l'évaluation de ses besoins et en remobilisant celui-ci dans ses capacités, ses compétences réutilisables dans le cadre scolaire, social et familial.

Formés de deux équipes mobiles dont les modalités d'intervention directes et indirectes reposent avant tout sur la combinaison de l'éducatif et du thérapeutique, les PCPE sont adossés et référés au collectif du DITEP. Ces professionnels interviennent sur chacun de leur territoire respectif, dans plusieurs établissements scolaires désignés par l'Éducation nationale et prennent appui sur les ressources de ces secteurs distincts, soit Vaulx-en-Velin d'un côté et la Duchère de l'autre.

Les lieux d'intervention des deux PCPE/CAP sont **au cœur de quartiers prioritaires**, sur des territoires où il n'y a guère de porosité possible entre les établissements scolaires et leur environnement. C'est pourquoi, il est nécessaire à plusieurs titres, de réfléchir et de travailler sur, dans et avec l'environnement de manière pluri institutionnelle.

Par leurs interventions souples et courtes, directes ou indirectes, sans avoir recours à une notification MDMPH, les PCPE/CAP contribuent ainsi à l'évaluation des besoins et aux repérages de situations d'enfants ou d'adolescents qui présentent des difficultés de comportement, bruyantes ou non, qui s'expriment sur la scène scolaire.

En intervenant **auprès et avec les équipes de l'Éducation nationale**, les PCPE/CAP sont dans une démarche de ressource et de soutien auprès des professionnels impliqués au quotidien, particulièrement les enseignants. Il s'agit alors de croiser les regards sur ces situations d'élèves en souffrance, de co-construire et de coordonner une réponse adaptée en intégrant les acteurs du territoire nécessaires.

Auprès des parents et aidants des enfants, qui sont souvent impactés dans leur quotidien familial par les difficultés de ces derniers, les professionnels des PCPE/CAP apportent leur écoute, leur soutien et leur guidance. De manière directe ou indirecte, les professionnels peuvent être média-

teur-traducteur entre l'enfant, ses parents et sa fratrie ; se mettre également au côté des parents pour qui il est question parfois de restaurer le lien abîmé à l'institution scolaire, faire tiers et leur redonner une place d'acteurs dans la réponse à créer pour leur enfant.

Lorsque l'évaluation des besoins de l'enfant met en évidence qu'il lui faut d'autres moyens, **les professionnels des PCPE/CAP peuvent accompagner l'enfant et sa famille vers une reconnaissance du handicap** et soutiennent alors les différentes parties pour obtenir un plan de compensation auprès de la MDMPH.

Les PCPE/CAP accompagnent :

- Des enfants et des adolescents présentant des difficultés de comportement (accompagnements directs), de manière individuelle et collective ;
- Les professionnels de ces écoles dans les réponses à leur apporter, contribuant ainsi au développement de l'école inclusive (accompagnements indirects).

Ils coordonnent le projet de l'enfant en collaboration avec les familles et les partenaires qui l'accompagnent.

Dans le PCPE/CAP de Vaulx-en-Velin, l'agrément prévoit un accès au service de celui-ci pour des enfants qui seraient en liste d'attente sur l'ESMS, ce qui n'est pas le cas de celui de la Duchère.

Les modalités d'accomp
lors de la signature du **CON**
*Selon l'évolution de ses beso
enfant seront amenées à s*

proposé par le
**service ambulatoire
de la Duchère**
sur le périmètre Lyon 9
et les communes environnantes

proposé par le
**service ambulatoire
de Villeurbanne**
sur le périmètre de Villeurbanne
et les communes environnantes

Il bénéficie d'un **accompagnement ambulatoire**

et poursuit son parcours de scolarisation et/ou de formation dans son environnement

Un **projet d'accompagnement** est défini après une période d'observation et de bilans

Des **temps éducatifs** lui sont proposés en individuel et/ou petits groupes à l'école et/ou dans nos locaux

L'**éducateur référent** est votre interlocuteur privilégié ainsi que celui des partenaires

La scolarité est prise en
les **accompagneme**
ensei

Favoriser un parcours
et ses besoins

- €
- de **façon**

- **dans une des U**
pour lui per

> au sein d
> au sein d

A l'école, le rythme des apprentissages, le cadre de la scolarité sont trop difficiles et menacent la poursuite de son parcours

Un accompagnement éducatif **renforcé** peut être proposé sous la forme d'un **accueil éducatif en groupe** à la **Villa du DITEP** à Villeurbanne pour une journée par semaine, sur le

groupe du MARDI

*Selon les besoins énoncés d
projet personnalisé d'accomp
réévalué chaque année, il peut égaleme*

des **accompagnements thé**
en individuel ou en group

un **accueil de nuit** se

pour les **petits et pré-ados** à la **Villa à Vill**
en semaine et/ou un weekend par m

*Tout au long de votre parcours
au sein du DITEP,*

le service social

*et l'ensemble des professionnels
sont à votre écoute et vous accompagnent*

*MPH a orienté votre enfant vers le DITEP
vous avez finalisé le processus d'admission*

l'accompagnement au sein du DITEP sont formalisées avec vous
Contrat de séjour dans les 15 jours suivant son accueil
*selon ses besoins, les modalités d'accompagnement proposées à votre
enfant et l'intensité de ses troubles...*
l'objectif est d'adapter tout au long de son parcours au sein du DITEP

*Selon les besoins de votre enfant
et l'intensité de ses troubles...*

Il bénéficie à Villeurbanne d'un
accueil de jour

chargé par l'Unité d'enseignement du DITEP, où se mêlent
activités pédagogiques et éducatives mis en œuvre par des
professionnels spécialisés et des **éducateurs**

Le modèle inclusif est au cœur de notre projet. Selon son rythme
et ses besoins, l'accueil de votre enfant peut prendre place :

entièrement dans les murs du DITEP

partagée entre le DITEP et l'école ordinaire

Unités d'Enseignement Externalisées du DITEP,

qui permettent de mettre des temps d'inclusion en classe ordinaire

à l'**école Louis Pasteur de Villeurbanne**

ou au **collège Môme Leroux de Villeurbanne**

*selon son
niveau de handicap (PPA),
un accompagnement peut lui être proposé :*

soins thérapeutiques

suivi régulier

à Villeurbanne
et dans les
départements
avoisins

pour les **ados**
avec des **DITEP partenaires**

*Ses besoins nécessitent
une réévaluation par les professionnels*

L'équipe **MAJE Evaluation**

propose de prendre le temps pour redéfinir avec vous ses
besoins en lui proposant des temps
éducatifs à l'école et/ou dans nos locaux

*vous pouvez également
faire bénéficier votre enfant est scolarisé
dans une des écoles partenaires
à Vaulx-en-Velin et Lyon 9*

2 PCPE du DITEP sont présents au sein des écoles
(Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées)

Des **éducateurs, psychologues, psychomotriciens**
interviennent auprès des professionnels des écoles pour les aider à
mieux répondre aux difficultés rencontrées par certains enfants, qui
peuvent également eux-mêmes bénéficier
de temps de rencontre réguliers

UNE EQUIPE

INTERDISCIPLINAIRE

Les professionnels sont à l'écoute et interviennent auprès de l'enfant et sa famille. Cette équipe pluridisciplinaire travaille en lien, afin de **prendre en compte, avec la famille, la globalité des besoins de chaque enfant**, de réfléchir aux ajustements, adaptations dans les réponses à apporter.

Tous les professionnels du DITEP travaillent en équipe et se réunissent chaque semaine en réunion pour croiser leurs observations et ainsi organiser et ajuster au quotidien l'accompagnement de l'enfant.

Tous se réfèrent aux **projets associatif et d'établissement** et ont une visée commune définie dans le projet en dispositif du DITEP.



L'équipe est placée sous la responsabilité de la directrice et des adjoints de direction. Elle se compose :



D'une direction :

- Directeur de secteur
- Directrice du DITEP
- Adjoints de direction



D'un pôle éducatif :

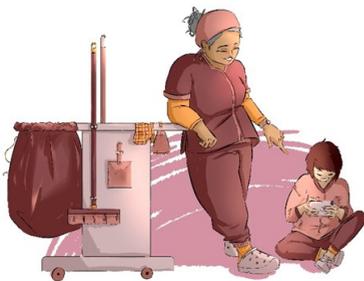
- Éducateurs spécialisés à l'Accueil de Jour
- Éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs à l'Accueil de nuit et sur le groupe MAJE
- Éducateurs spécialisés au sein des services ambulatoires
- Éducateurs spécialisés coordinateurs au sein des PCPE/CAP



D'un pôle pédagogique

Pour ce qui concerne les jeunes de l'Accueil de jour :

- Coordinatrice pédagogique
- Enseignantes spécialisées



D'un pôle thérapeutique :

- Médecin psychiatre
- Psychologue cliniciens
- Psychomotriciens
- Orthophonistes
- Art-thérapeute



D'un pôle administratif et logistique :

- Secrétaires
- Maîtresse de maison
- Agents de service
- Veilleur de nuit



D'un pôle social :

- Assistantes sociales

NOS ENGAGEMENTS

RECIPROQUES

→ NOTRE ENGAGEMENT

Le DITEP s'engage à déployer des actions de qualité,

Au niveau de l'accompagnement de votre enfant, en :

- Proposant un accompagnement personnalisé, co-construit, respectueux des choix et du rythme du jeune et sa famille
- En développant des réponses coordonnées, avec les partenaires intervenant autour/auprès de chaque jeune
- Favorisant le parcours inclusif de chaque enfant dans l'environnement proche de chaque jeune
- Mettant en place à la fois des espaces d'écoute et de soutien et des instances de participation pour le jeune et sa famille

Au niveau de l'ouverture du service sur son environnement, en :

- Faisant vivre et évoluer le projet de service en fonction des besoins des jeunes à accompagner et du territoire du DITEP
- Restant dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité
- Développant sur son territoire un travail en réseau
- Actualisant les connaissances des professionnels afin d'être au plus près des besoins de votre enfant
- Interrogeant régulièrement les familles sur leurs attentes et leur degré de satisfaction

→ VOTRE ENGAGEMENT

Les parents s'engagent de leur côté,

Au niveau de l'accompagnement de leur enfant, en :

- Participant à l'élaboration du PPA et à sa formalisation lors de la réunion annuelle organisée dans les locaux du service une fois par an
- Maintenant un lien régulier avec les professionnels qui accompagnent le jeune
- Tenant informé les professionnels de tout changement de situation susceptible d'impacter l'accompagnement.

Au niveau de la vie du DITEP, en :

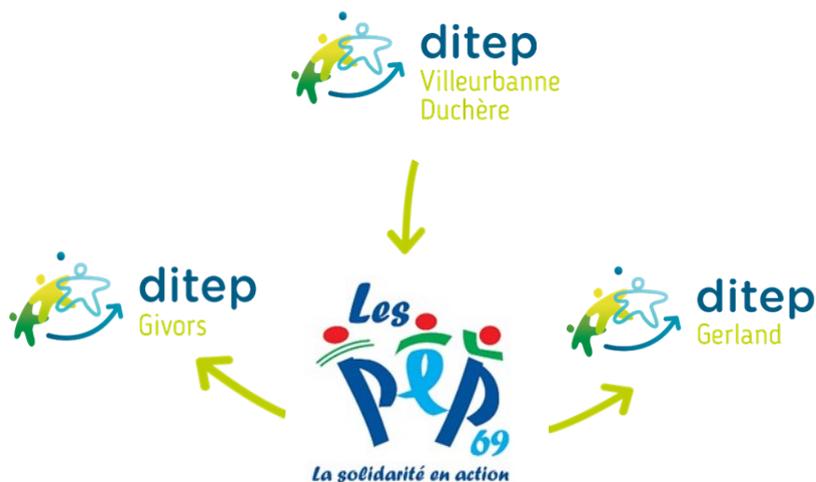
- S'impliquant dans les instances de participation et de vie collective
- Respectant le règlement de fonctionnement du DITEP

LE DITEP

ET SES PARTENAIRES

Le DITEP se situe sur deux territoires d'intervention : Villeurbanne et les communes environnantes, Lyon 9 et les communes environnantes.

Il prend appui sur ses différentes modalités d'accompagnement et certaines de ses ressources techniques et logistiques. Il prend appui aussi sur les ressources de l'association et en particulier les DITEP de GERLAND et GIVORS pour co-construire le parcours individuel de chaque jeune, avec lui et sa famille.



Afin de répondre aux besoins des adolescents accompagnés par le service ambulatoire de la Duchère au plus près de leur domicile, une convention de partenariat est signée avec le DITEP du PRADO Elise Rivet à LYON 5.

Le DITEP travaille également en étroite collaboration avec l'Education nationale, la pédopsychiatrie, les infrastructures culturelles et de loisirs, la Protection de l'enfance et les autres établissements médico-sociaux de ses territoires d'intervention.

LA SORTIE DU DITEP

SERVICE DE SUITE

→ **La sortie du DITEP peut se faire à notre demande, à celle des parents, ou celle du jeune pour divers motifs :**

- L'évolution positive du jeune/ l'absence de besoins
- Le déménagement de la famille dans une commune en dehors du périmètre d'intervention du DITEP
- L'absence de demande et/ou de besoins identifiés relevant de l'action coordonnée du DITEP
- L'orientation vers un autre établissement répondant mieux aux besoins du jeune
- Un désaccord dans l'accompagnement du jeune entre parents et professionnels
- Un accompagnement pour les démarches à entreprendre et pour la poursuite du parcours de chaque jeune est proposé systématiquement.

→ **Le DITEP a une obligation de suivi durant 3 ans après la sortie du service, si le jeune n'est pas accompagné par un autre service médico-social.**

Cette obligation se concrétise au minimum par un appel téléphonique annuel pour s'informer sur le devenir du jeune et peut aller jusqu'à un accompagnement plus actif comme la mise en lien avec des partenaires, des réseaux si le jeune est en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

Pour activer ce service, il suffit de prendre contact avec le secrétariat.

LA PARTICIPATION DES FAMILLES AU SEIN DU DITEP

Association des parents au projet de leur enfant

La **relation de confiance** entre parents et professionnels contribue, depuis l'accueil jusqu'à l'orientation, au mieux-être de l'enfant.

La collaboration est toujours recherchée dans toutes les étapes de l'admission, de l'élaboration et de la mise en œuvre du PPA de l'enfant à l'orientation. En ce sens, après accord des parents, les partenaires peuvent être sollicité

Association des parents à la vie de l'établissement

L'association des parents aux orientations de l'établissement permet de prendre part à la vie institutionnelle. Le **Conseil de la Vie Sociale** présidé par des parents représentants élus vise à cet objectif.

Au-delà, l'**implication des parents au sein de l'association gestionnaire les PEP69** est encouragée afin de faire connaître la voix des parents dans les orientations de l'association et de représenter leurs intérêts dans d'autres instances.



UN DITEP UNIQUE

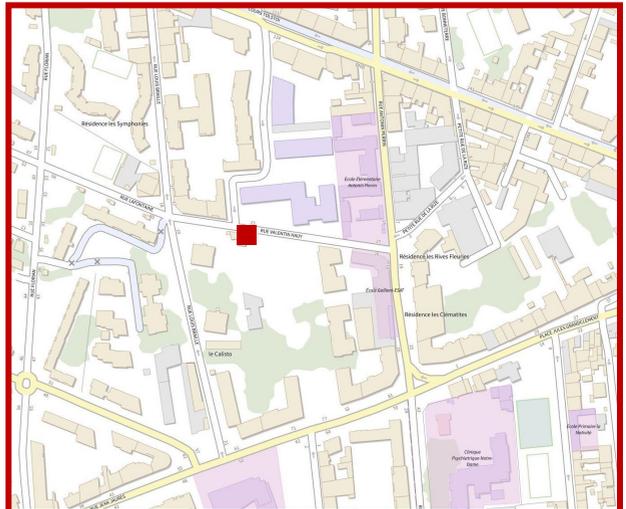
SUR PLUSIEURS SITES

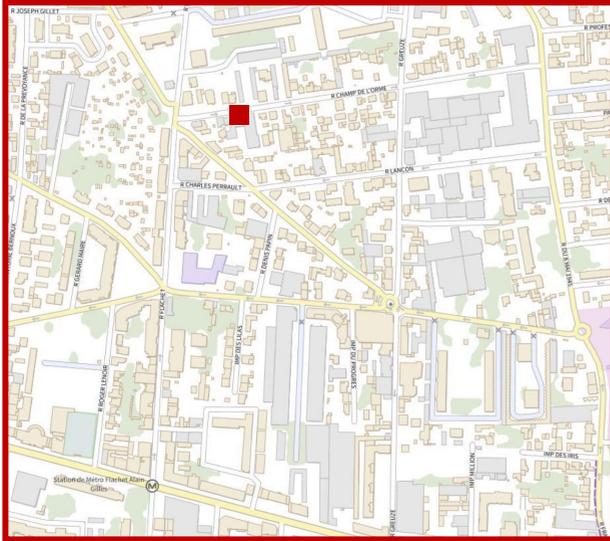


**Accueil de jour,
Ambulatoire Villeurbanne,
PCPE Vaulx-en-Velin**

1

**18 Rue Valentin Haüy
69100 Villeurbanne
04 78 84 74 71**

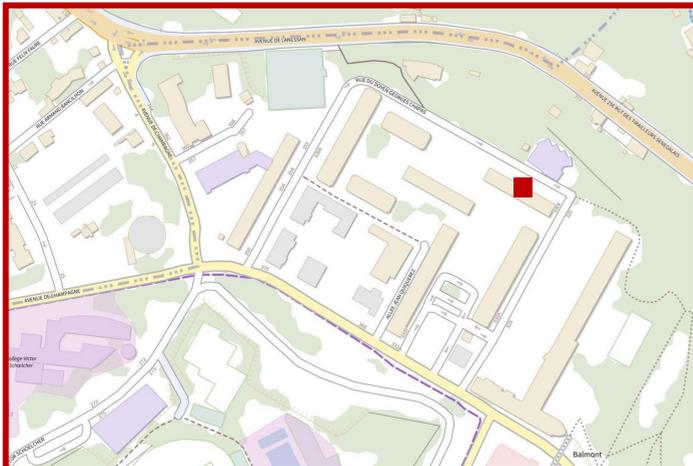




2

**Accueil de nuit,
Groupe MAJE**

**10 Rue Champ de l'Orme
69100 Villeurbanne
04 78 85 36 51
06 09 39 77 75**



3

**Ambulatoire
et PCPE Duchère/Lyon 9**

**331 Rue du
Doyen Georges Chapas
La Duchère 69009 Lyon
04 72 85 93 93**



INFORMATIONS PRATIQUES

→ Secrétariat

A Villeurbanne comme à la Duchère, le secrétariat accueille et renseigne les jeunes, les familles et les partenaires.

Il est ouvert chaque jour de 8h30 à 16h.

→ Les transports

En fonction de la situation de chaque jeune (âge et degré d'autonomie, domiciliation) des transports peuvent être organisés selon des modalités définies avec vous.

Concernant l'accueil de jour, lorsque l'enfant est transporté par un chauffeur de l'établissement, il partage le trajet avec d'autres camarades. Aussi, il est important de respecter les règles de sécurité, les heures de passages et qu'une personne responsable puisse l'accueillir à son retour. Dans le cas où les règles de sécurité ne sont pas respectées, le transport peut être suspendu. Les absences doivent être précisées au secrétariat de l'accueil de jour et en cas de problème.

Les jeunes collégiens de l'Accueil de Jour utilisent les transports en commun qui sont pris en charge par le DITEP.

→ Les absences

Elles sont à signaler systématiquement en téléphonant au secrétariat du service concerné. Au-delà de 24 heures d'absence, à l'accueil de jour, un certificat médical sera demandé.

→ La restauration à l'Accueil de jour, de nuit et le groupe MAJE

La restauration à l'Accueil de Jour est assurée par un prestataire extérieur en liaison froide. Les repas sont fabriqués au DITEP de GIVORS et sont remontés en température dans la cuisine de chaque groupe.

A l'Accueil de Nuit et au sein du groupe MAJE, les repas sont fabriqués sur place par les éducateurs avec les jeunes.

D'une manière générale, le DITEP peut prendre en compte le régime particulier de chaque enfant, en respectant toutefois le principe de laïcité.

→ Le dossier unique informatisé du jeune

Il contient les informations nécessaires à l'accompagnement du jeune : les comptes rendus des interventions des professionnels, les PPA, les GEVASco, les bilans et les données médicales que vous nous avez confiées. Ces dernières ne sont accessibles qu'aux médecins et à l'infirmière. Ce dossier, informatisé, est accessible sur simple demande écrite à la Direction.

Vous avez en tant qu'usager ou en tant que représentant légal, la possibilité d'accéder au dossier administratif de votre enfant. Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande écrite à la Directrice. La consultation du dossier sera accompagnée par un professionnel.

